

ECOLE MATERNELLE CHATELET
25, rue de la Charpenterie, 45000 Orléans
Directeur : Monsieur DESCOUT
Tél. : 02 38 53 74 68
ecm-chatelet-orleans@ac-orleans-tours.fr
Elue : Madame Catherine MAUROY
Quartier : Bourgogne

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Du 04 novembre 2013

Présents :

- Elue : Mme MAUROY
- Représentants des parents d'élèves : Mme MENDEZ
- Enseignants : Mmes DUMENIL, M. DESCOUT et OUVRIER-BUFFET
- M. CHAUVEAU, directeur adjoint de l'ALSH du Châtelet

Excusés :

- DDEN : Mme BRAILLON
- Mmes LE CHAFFOTEC et BENAR enseignantes
- Mmes LABASQUE, NIORT, GONZALEZ ORTIZ et M. MINGASSON,
Représentants des parents d'élèves
- ATSEM

Date du prochain Conseil d'école : 10 mars 2014

1. Installation du conseil d'école

Suite aux élections des représentants de Parents d'élèves au conseil d'école, la composition du conseil a été modifiée. Les représentants de parents d'élèves sont pour cette année Mesdames LABASQUE, NIORT, MENDEZ, et M. MINGASSON, (liste commune des représentants de parents d'élèves de l'école du Châtelet). Madame GONZALEZ ORTIZ est suppléante.

2. Réforme des rythmes scolaires

Le conseil est consulté ans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et du passage à la semaine de quatre jours et demi à la rentrée 2014. La nouvelle organisation prévoit 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée d'au maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

7% des familles orléanaises étant favorables au mercredi matin (consultation par la Ville d'Orléans de juin 2013), le décret sur la réforme positionnant la demi-journée le mercredi matin, la Direction Académique étant favorable au mercredi matin dans un souci d'harmonisation des pratiques, 80% des villes appliquant la réforme depuis septembre ayant fait ce choix du mercredi matin pour la demi-journée de classe supplémentaire, la Mairie d'Orléans propose donc aux écoles de travailler le mercredi à

partir de septembre 2014 et demande aux conseils d'école de se prononcer sur l'une des trois organisations qu'elle propose.

1. Classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45, l'après classe (15h45-18h00 étant en maternelle un temps d'activités ludiques organisées par la Ville) ;
2. Classe de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h15 l'après classe (16h30-18h00 restant un temps d'accueil périscolaire comme actuellement) ;
3. Classe de 8h45 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 (dans cette hypothèse, la pause méridienne est allongée pour positionner les APC et la matinée du mercredi différente de celles des autres jours, l'après classe étant la même que pour l'option 2).

Devant ce prononcer sur l'organisation à adopter à compter de la rentrée 2014, et après réflexion et débat, tous les membres du conseil présents ont placé l'option 3 en première position (par ordre de préférence), puis l'option deux a été choisie par presque tous les membres, un seul membre ayant voté pour l'option 1 en deuxième position.

L'option 3 (8h45/12 h00 14h30/16h30) semble être en effet la mieux adaptée aux élèves d'âge préélémentaire car elle permet la mise en place d'un vrai temps de sieste pour les élèves qui en ont besoin (de la PS à la GS) et des activités calmes ou de relaxation pour les élèves ne dormant pas. De même, il semble intéressant de bénéficier d'une plus longue pause méridienne afin que les temps de repos soient uniquement pris en charge sur le temps périscolaire et n'empiètent plus sur les activités de classe, d'où un très net gain de temps pour les activités purement scolaires. Cette option évite également la multiplication des adultes référents pour les élèves. Par ailleurs, le conseil pense que cette option pourrait s'accorder au niveau des horaires avec un choix de l'option 2 par l'école élémentaire de secteur (les familles ne seraient pas gênées au niveau horaire au moment des entrées et sorties de classe dans le cas de fratries en maternelle et élémentaire).

L'option 1 (8h30/15h45) a ensuite retenu l'attention d'une majorité des membres du conseil puisqu'elle permet de proposer de vraies activités complémentaires aux élèves. Toutefois elle risque de générer une multiplication des référents adultes et des lieux, préjudiciables au bien-être des élèves. De même, cette option offre moins de souplesse au niveau des temps de sieste et de repos pourtant primordiaux pour les élèves de maternelle (risque d'obliger à réveiller les élèves pour éviter de perdre trop de temps de classe notamment ; impossibilité de proposer sur le temps de la pause méridienne une sieste suffisante à tous les élèves qui en éprouvent le besoin ou des activités de relaxation aux autres).

L'option 2 est apparue comme étant la moins intéressante pour les élèves d'âge préélémentaire à la majorité des membres présents lors du conseil en raison de l'impossibilité horaire de proposer des ateliers ludiques ou des activités de relaxation aux élèves sur le temps périscolaire, en raison de l'horaire tardif de repas pour les élèves et d'un horaire moins propice au travail et à la concentration des élèves selon les enseignants.

Le résultat de cette consultation du conseil sera transmis à la Mairie d'Orléans qui examinera les conclusions des conseils de toutes les écoles de la Ville et proposera une organisation commune à toutes les écoles orléanaises en fonction de ces conclusions.

3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école conforme au règlement type départemental a été modifié selon le guide établi par la DSDEN du Loiret en septembre 2013.

Il est adopté par le conseil (il est annexé à ce compte-rendu).

4. Organisation de l'année scolaire et projets des classes

106 élèves sont inscrits à l'école, répartis en 4 classes :

- une classe de petite section (25 élèves) avec M. DESCOUT et Mme BENAR pour enseignants et Mme MACHICOANE pour A.T.S.E.M. ;

- une classe de petite et moyenne sections (27 élèves (6 petits/21 moyens)) avec Mme LE CHAFFOTEC pour enseignante et Mme DUTERTRE pour A.T.S.E.M. ;

- une classe de moyenne et grande sections (26 élèves (15 moyens/11 grands)) avec Mme DUMENIL pour enseignante et Mme GUYON pour A.T.S.E.M.

- une classe de grande section (28 élèves) avec M. OUVRIER-BUFFET pour enseignant et Mme MILLET pour A.T.S.E.M.

Concernant les projets des classes, Madame LE CHAFFOTEC, malheureusement absente ce jour, ne peut présenter les projets de sa classe. Elle les a toutefois présentés aux familles lors de la réunion de rentrée.

Madame DUMENIL et M. OUVRIER-BUFFET présentent les projets à destination de leurs élèves : 3 sorties culturelles au cinéma des Carmes, à la Salle Gérard Philippe et au Conservatoire (les dates seront précisées aux familles concernées) ; le cycle piscine (pour les élèves de grande section) du 22 novembre au 24 janvier ; le cycle équitation (pour les élèves de grande section) sera proposé en fonction du budget accordé par la mairie ; des cycles hockey et badminton ; la liaison Grande Section/CP à un rythme hebdomadaire, les mardis ; le cycle Art et mots en partenariat avec les musées d'Orléans.

Des Olympiades des sciences sont organisées par M. OUVRIER-BUFFET au sein de l'école à destination des écoles du centre-ville, pour les élèves de la Grande Section au CE1 (le 27 mai 2014).

5. Accueil périscolaire

M. LANDIER est le référent périscolaire de l'école. Il travaille avec M. HIEN. Chaque soir, une ATSEM de l'école encadre également l'accueil périscolaire.

La fréquentation reste stable par rapport à l'année dernière (une dizaine d'enfants le matin et une trentaine le soir).

Des activités manuelles, des jeux de société, des activités de motricité sont proposés aux enfants présents. M. LANDIER mettra prochainement en place des projets spécifiques.

Un interphone ayant été mis en place, l'accès à l'école sur le temps périscolaire est sécurisé. La sonnette de l'interphone doit toutefois être modifiée pour qu'elle soit audible depuis la cour de récréation.

6. Points divers

Le bac à sable de l'école a été changé au cours de l'été.

Madame MAUROY informe le conseil de la pérennisation de la zone de stationnement pour les cars de transporteurs venant chercher et déposer des élèves place de Loire.

Madame MAUROY indique que la construction d'un local à vélos pour les vélos et porteurs de l'école est envisagée en 2014.

L'équipe enseignante demande le raccordement des classes de l'école à internet, soit par le réseau disponible existant, soit par WIFI. Consultée sur ce point, Madame MAUROY informe le conseil que ces raccordements sont réalisés lorsque les écoles en font la demande auprès des services concernés. Une demande sera donc faite par la l'école.

Les prochains conseils d'école se tiendront les 10 mars et 23 juin 2014 à 18h00.

Rédigé par M. DESCOUT